

**ORIGINAL**

PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

DECRET N° 83/II39 du 20/12/83

Portant nomination de BIBOKA Daniel, en qualité de Directeur Technique à l'Office du Gros Bétail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF D U GOUVERNEMENT ;

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte des Entreprises d'Etat ;

Vu le décret n°82/176 du 17 Février 1982, portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret N°80/644 susvisé ;

Vu le décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées de certains postes Administratifs ;

Vu le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres.

LE CONSEIL DE CABINET ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Daniel BIBOKA, Ingénieur Zootechnicien de 4e échelon, est nommé Directeur Technique à l'Office du Gros Bétail.

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le Budget autonome de l'Office de Gros Bétail qui sera, en outre redevable envers le Trésor de l'Etat, de la contribution de ses droits à pension.

.../...

Article 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage

Bernard COMBO-MATSIONA.-

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre des Finances

Itihi OSSETOUMBA LÉKOUNDZOU.-

X